



Comptes 2023



Rapport de gestion

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les finances communales (LFCo) le 01.01.2021 et en application de celle-ci, la commune de Cressier a mis en œuvre toutes les démarches ayant pour but de permettre à notre collectivité locale :

- de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit
- de disposer des instruments et des bases de décisions nécessaires à la gestion financière

La loi sur les finances communales ainsi que son ordonnance d'application introduisent les nouvelles règles financières du modèle comptable harmonisé MCH2.

Art. 13 LFCo

Les comptes se composent des éléments suivants :

- a) le bilan
- b) le compte de résultats
- c) le compte des investissements
- d) le tableau des flux de trésorerie
- e) l'annexe

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'Assemblée communale pour comparaison.

Art. 19. LFCo

Par le rapport de gestion, le Conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.



LFCo chapitre 4 Présentation des comptes

4.1 Généralités

But et structure

La présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Principes régissant la présentation des comptes. Les comptes sont présentés selon les principes suivants:

- a) annualité: l'exercice comptable coïncide avec l'année civile;
- b) comptabilité d'exercice: les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture;
- c) spécialité: les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature;
- d) prudence: la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs;
- e) produit brut: les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral;
- f) importance: toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées;
- g) spécialité qualitative: un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé;
- h) spécialité quantitative: une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit;
- i) spécialité temporelle: un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement;
- j) comparabilité: les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années;
- k) permanence: les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période;
- l) continuité: les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants:

- a) clarté: les informations sont précises et compréhensibles;
- b) fiabilité: les informations reflètent la réalité des faits;
- c) neutralité: les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.



1. Introduction

La commune de Cressier présente pour la deuxième année ses comptes selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

Comme annoncé l'an dernier, la commune a réalisé la réévaluation de ses biens :

- a) le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale
- b) le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien qui ensuite est déprécié par les amortissements comptables linéaires sur les années de vie de l'objet.

La liste du patrimoine est tenue à jour et fait partie intégrante des pièces prises en considération pour l'établissement officiel des comptes.

Cette nouvelle norme apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte des résultats qui s'affiche à trois niveaux. Lors de l'établissement du budget, tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votée par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Tout dépassement budgétaire lors de l'établissement des comptes doit faire l'objet d'un détail et tout dépassement des seuils votés devra être justifié. Les amortissements supplémentaires sont strictement interdits.

Les amortissements générés dans le patrimoine administratif sont importants. Ils chargent le compte de résultats de manière significative. C'est pourquoi MCH2 prévoit une réserve liée à ces réévaluations qui permettra de neutraliser, depuis 2021 durant 10 ans soit jusqu'en 2031, le surplus engendré par l'application de cette nouvelle méthode.



Les bases et principes

Le 15 décembre 2020 l'Assemblée communale a accepté le nouveau règlement sur les finances communales. Elle adoptait notamment :

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.00 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 6 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000.00 francs. L'article 10 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 7 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 6 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 8 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 50'000.00 francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le Conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 50'000.00 francs.

² Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'Assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.



Art. 10 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines suivants :

- a) L'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles ;
- b) La délégation de tâches à un tiers entraînant des dépenses nouvelles ;
- c) Les conventions liant la commune à un tiers et entraînant des dépenses nouvelles ;
- d) Les cautionnements et autres garanties ;
- e) Les prêts et les participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;
- f) L'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.

² Les compétences selon l'alinéa 1 sont limitées à un montant de CHF 50'000.00 par affaire.

³ Lors de chaque vente d'immeuble, le Conseil communal choisit en outre le mode de vente le plus adapté.

⁴ Les délégations décidées par l'Assemblée communale le 10 mai 2016 sont abrogées.

Toutefois, sur décision du Conseil communal, une délégation peut rester en vigueur, notamment lorsque l'affaire qui en dépend n'est pas encore définitivement close.

Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets

Ces trois services sont traités différemment. Leurs réévaluations d'investissements donnent lieu à des réserves qui leur sont spécifiquement attribuées et ne doivent pas être dissoutes dans les 10 ans mais transférées au compte « financement spécial pour maintien de la valeur ». Ce procédé se justifie par le fait que les tâches environnementales doivent être autofinancées par des taxes, hormis le chapitre 72 Gestion des déchets qui exige une couverture à hauteur de 70% minimum.



Impôts et taxes communales

Impôts

En 2019, une augmentation sensible du taux d'impôts a été appliquée pour les personnes physiques et morales. Depuis et au vu des résultats ainsi que de la planification financière, il a varié de la manière suivante :

2019 à 2021	76%
2022	72%
2023	68%

Les impôts communaux ordinaires sont encaissés par le canton. La comptabilité se base sur l'état débiteur que le Service des contributions communique mensuellement.

Impôts communaux spéciaux

En 2019, la contribution immobilière a été réintroduite après 10 ans d'absence. Celle-ci a d'abord été à hauteur de 3 ‰ jusqu'en 2021 pour baisser à 2 ‰ dès 2022.

Taxes

Les diverses taxes communales sont fixées par les règlements y relatifs. Dans l'ordre des chapitres comptables nous trouvons :

Taxes relatives à la distribution d'eau potable (hors taxe)

CHF 1.20 par m³ consommé

CHF 25.00 location annuelle du compteur d'eau

CHF 0.21 par m² x IBUS taxe de renouvellement des installations

CHF 14.00 taxe de raccordement par m² x IBUS

Taxes relatives à la l'évacuation et l'épuration des eaux (hors taxe)

CHF 1.50 par m³ consommé

CHF 0.15 par m² x IBUS taxe de renouvellement des installations

CHF 21.50 taxe de raccordement par m² x IBUS



Taxes relatives à la gestion des déchets

CHF 60.00 Taxe annuelle pour les déchets

Sacs à ordures taxés par rouleau

CHF 12.00 pour 10 sacs de 17 litres

CHF 18.00 pour 10 sacs de 35 litres

CHF 29.00 pour 10 sacs de 60 litres

CHF 26.00 pour 5 sacs de 110 litres

Clips container

CHF 10.00 par pièce pour 240 litres

CHF 17.00 par pièce pour 400 litres

CHF 30.00 par pièce pour 800 litres

Taxes du cimetière

Prix pour les résidents

CHF 800.00 Creusage et remblai d'une tombe

CHF 100.00 Utilisation de la morgue

CHF 300.00 Dépôt d'urne au columbarium

CHF 100.00 Dépôt de cendres au jardin du souvenir

Coût effectif pour la plaquette commémorative pour le jardin du souvenir

Prix pour les non-résidents

CHF 1'500.00 Creusage et remblai d'une tombe

CHF 200.00 Utilisation de la morgue

CHF 500.00 Dépôt d'urne au columbarium

CHF 200.00 Dépôt de cendres au jardin du souvenir

Coût effectif pour la plaquette commémorative pour le jardin du souvenir

Taxe sur les chiens

CHF 60.00 par année et par chien



Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Généralités

Les comptes 2022 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Résultats cumulés des années précédentes
➤ Excédent de charges ou produits	➤ Résultat annuel

Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.



RESULTATS

DONNÉES PRINCIPALES

Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	994 285.63	-	1 178 146.33
400	Impôts directs, personnes physiques	2 486 142.45	2 454 000.00	2 727 931.35
401	Impôts directs, personnes morales	459 578.80	368 000.00	531 071.25
4021	Impôts fonciers	373 764.40	365 000.00	367 495.70
5 ./ 6	Investissements nets	-168 406.40	-	74 030.85

Commentaire :

Le résultat 2023 est plus que favorable comme l'année précédente et ce malgré la baisse du taux d'imposition. On notera que cet excellent résultat est dû notamment à la bonne gestion des dépenses mais aussi à des rentrées extraordinaires.

Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	5 434 194.19
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	4 998 067.57
	Résultat de l'activité d'exploitation	-436 126.62
34	Charges financières	15 894.05
44	Revenus financiers	694 279.90
	Résultat provenant de financement	678 385.85
	Résultat opérationnel	242 259.23
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	752 026.40
	Résultat extraordinaire	752 026.40
39	Imputations internes	58 353.90
49	Imputations internes	58 353.90
	Total imputations internes	-
	Résultat total, compte de résultats	994 285.63

Tableaux générés par le système informatique

Commentaire :

La présentation à trois niveaux reste valable pour tous les exercices MCH2.



Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	465 056.35	-	551 056.00	-	480 111.90	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	843 016.29	-	1 043 070.00	-	938 418.09	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	896 296.45	-	915 485.80	-	916 630.05	-
34 Charges financières	15 894.05	-	25 000.00	-	20 156.65	-
35 Attributions aux financements spéciaux	169 402.05	-	46 936.20	-	107 770.50	-
36 Charges de transfert	3 060 423.05	-	3 089 869.05	-	2 953 337.18	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39 Imputations internes	58 353.90	-	1 200.00	-	1 594.00	-
3 Total des charges	5 508 442.14	-	5 672 617.05	-	5 418 018.37	-

REVENUS	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	3 619 301.00	-	3 322 500.00	-	3 934 988.75
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	-	560 750.80	-	594 100.00	-	681 206.45
43 Revenus divers	-	488.15	-	-	-	-
44 Revenus financiers	-	694 279.90	-	801 350.00	-	668 621.15
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	32 688.95	-	15 469.15	-	-
46 Revenus de transfert	-	784 838.67	-	400 297.15	-	590 771.85
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	752 026.40	-	718 982.50	-	718 982.50
49 Imputations internes	-	58 353.90	-	1 200.00	-	1 594.00
4 Total des revenus	-	6 502 727.77	-	5 853 898.80	-	6 596 164.70

CLÔTURE	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	994 285.63	-	-	-	1 178 146.33	-
9 Comptes de clôture	994 285.63	-	-	-	1 178 146.33	-

Tableaux générés par le système informatique

Commentaire

Le budget 2023 prévoyait un excédent de revenu de CHF 181'281,75.

L'exercice présente un résultat de CHF 994'285.63 soit une différence de CHF 813'003.88 en notre faveur qui s'explique par des rentrées extraordinaires non prévisibles.



Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	881 528.79	374 882.00	974 275.85	359 555.70	863 467.79	380 562.40
Excédent de produits/charges	-	506 646.79	-	614 720.15	-	482 905.39
1 Ordre et sécurité publics - défense	146 345.05	16 780.20	154 473.10	5 670.00	140 238.60	88 076.30
Excédent de produits/charges	-	129 564.85	-	148 803.10	-	52 162.30
2 Formation	1 827 340.30	467 997.95	1 760 845.30	467 999.45	1 690 825.20	482 094.55
Excédent de produits/charges	-	1 359 342.35	-	1 292 845.85	-	1 208 730.65
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	170 092.45	4 147.50	215 554.90	2 538.50	148 158.65	4 412.50
Excédent de produits/charges	-	165 944.95	-	213 016.40	-	143 746.15
4 Santé	469 338.25	223 447.04	513 311.40	5 360.35	410 224.55	17 043.30
Excédent de produits/charges	-	245 891.21	-	507 951.05	-	393 181.25
5 Prévoyance sociale	458 353.60	15 081.90	465 132.00	1 000.00	451 673.35	12 311.60
Excédent de produits/charges	-	443 271.70	-	464 132.00	-	439 361.75
6 Trafic et télécommunication	438 463.35	9 627.40	483 485.65	13 416.40	483 417.60	15 646.70
Excédent de produits/charges	-	428 835.95	-	470 069.25	-	467 770.90
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	700 588.30	596 520.20	714 414.90	606 449.75	698 866.65	595 363.75
Excédent de produits/charges	-	104 068.10	-	107 965.15	-	103 502.90
8 Economie publique	182 039.90	116 446.90	168 573.95	76 296.15	159 643.45	98 215.40
Excédent de produits/charges	-	65 593.00	-	92 277.80	-	61 428.05
9 Finances et impôts	1 228 637.78	4 677 796.68	222 550.00	4 315 612.50	1 549 648.86	4 902 438.20
Excédent de produits/charges	3 449 158.90	-	4 093 062.50	-	3 352 789.34	-
Totaux	6 502 727.77	6 502 727.77	5 672 617.05	5 853 898.80	6 596 164.70	6 596 164.70

Tablelle générée par le système informatique



Commentaires – comptes 2023

Le budget 2023 prévoyait un excédent de revenu à hauteur de CHF 181'281.75

Le compte de résultat présente un excédent de CHF 994'285.63 soit une différence de CHF 813 003.88

La différence peut être reconstituée comme suit :

Chapitres	Comptes 2023		Budget 2023		Différence	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	881 528.79	374 882.00	974 275.85	359 555.70	- 92 747.06	15 326.30
1 Ordre public	146 345.05	16 780.20	154 473.10	5 670.00	- 8 128.05	11 110.20
2 Enseignement et formation	1 827 340.30	467 997.95	1 760 845.30	467 999.45	66 495.00	- 1.50
3 Culte, Culture et Loisir	170 092.45	4 147.50	217 452.40	4 436.00	- 47 359.95	- 288.50
4 Santé	469 338.25	223 447.04	513 311.40	5 360.35	- 43 973.15	218 086.69
5 Affaires sociales	458 353.60	15 081.90	465 132.00	1 000.00	- 6 778.40	14 081.90
6 Transport et communication	438 463.35	9 627.40	483 485.65	13 416.40	- 45 022.30	- 3 789.00
7 Protection - Aménagement de l'environnement	700 588.30	596 520.20	714 414.90	606 449.75	- 13 826.60	- 9 929.55
8 Economie	182 039.90	116 446.90	168 573.95	76 296.15	13 465.95	40 150.75
9 Finances et impôts	234 352.15	4 677 796.68	222 550.00	4 315 612.50	11 802.15	362 184.18
	5 508 442.14	6 502 727.77	5 674 514.55	5 855 796.30		
	994 285.63		181 281.75		- 166 072.41	646 931.47



Commentaires par chapitres

Cet excellent exercice démontre une gestion des coûts maîtrisée. C'est CHF 166'072.41 de charges en moins.

Nous avons été au bénéfice de revenus extraordinaires dus à divers décomptes et dissolutions de réserves ainsi que de rentrées imprévisibles.

On rappellera notamment que l'énergie avait été mise au budget de manière très élevée dans tous les chapitres et également pour les associations de communes.

0 Administration générale

Ces positions sont à mentionner au niveau administratif :

- Les répartitions salariales ont été effectuées par rapport aux heures effectives
- Des décomptes de perte de gains ont été encaissés.
- Les frais informatiques ont progressé et les montants des primes d'assurances ont été imputés sur les objets concernés.

Sous chapitre 0221 Adm. des constructions

Les émoluments adm. sont plus élevés car l'approbation du PAL a généré un montant de frais.

029 Immeuble et terrain administratifs

Plus d'heures de travail ont été consacrées à ce dicastère.

La gestion des divers bâtiments ne présente pas de particularité.

Fait exception le four communal dont les frais de peinture ont été plus élevés que prévu, de plus un drainage a dû être fait pour éviter les infiltrations

Le Centre-Village est occupé à 100% les décomptes usuels avec la régie sont standards. On notera des travaux importants dans le 6 pièces de la Grande Ferme (velux).

Les frais de chauffage pour tous nos bâtiments sont désormais introduits en imputations internes.

1 Ordre et sécurité publics – défense

Le service des curatelles sont moins élevés.

La participation à l'Association intercommunale pour le feu est plus haute que prévu.

La remise de L'Association des sapeurs-pompiers de Morat a généré des décomptes supplémentaires et un montant en plus a été voté par l'Association des communes du Lac pour la mise en place de la nouvelle organisation.

Le Centre de renfort a été vendu à la commune de Morat ce qui engendre des écritures dans les investissements et le fonctionnement.

La Protection civile cantonale gère désormais les fonds d'abri PC ; notre réserve est donc dissoute.



2 Formation

Le surplus des dépenses s'explique comme suit :

CHF 20'000.00 de charge s'ajoute à nos dépenses ; il s'agit de charges liées:

- des salaires des enseignantes
- des frais de conservatoire
- les écoles spécialisées
- Part à la formation professionnelle

De plus, deux décomptes 2022 un pour le cercle scolaire primaire de Morat et un pour le Corm sont venus s'ajouter aux dépenses 2023.

L'Association scolaire a utilisé le SPI (potentiel fiscal) de la mauvaise année dans la clé de répartition. Ceci débouche sur un correctif en notre défaveur.

2170 Bâtiment scolaire

- les frais de nettoyage ont évolué à la hausse
- L'entretien du bâtiment : la peinture de salles et de la cuisine représente CHF 10'000.00

3 Culture, sports et loisirs

Culture

La bibliothèque est autogérée.

L'école de musique ne nous a pas soumis de demande en 2023.

Le chapitre respecte le budget.

3411 Halle polyvalente

Des dépenses comme l'achat de matériel et des travaux d'entretien du matériel technique n'ont pas eu lieu.

Les frais de chauffage pour tous nos bâtiments sont désormais introduits en imputations internes.

3420 Loisirs

Un investissement de CHF 35'000.00 avait été voté pour la réfection de la place de jeu de l'école.

Finalement le montant étant inférieur à la limite d'activation, CHF 19'576.05 ont été passés en fonctionnement.

4 Santé

Le chapitre Santé représente des charges liées.

Le budget du Réseau Santé Lac avait été refusé en Assemblée des délégués. Une nouvelle mouture à la baisse a été revotée ensuite.

Les frais sont donc inférieurs au budget qui avait été établi avec les chiffres initiaux et ceci dans diverses positions du chapitre.

Après l'application du système MCH2 le RSL a décidé de rembourser le surplus de fonctionnement aux communes membres. Un montant extraordinaire de CHF 217'828.89 nous a été versé. Il s'agit d'un montant unique.



5 Prévoyance sociale

La prévoyance sociale est également un chapitre de dépenses liées.
On constate maintenant depuis quelques années que le service social est bien géré.

5451 Structure d'accueil extrafamilial de jour

Le budget a été correctement estimé. On notera que les crèches sont plus demandées depuis 2023.

6 Trafic et télécommunication

Le chapitre en général a coûté moins cher que budgété.
D'une part les répartitions de salaires attribuent les frais à d'autres dicastères et d'autre part l'achat envisagé d'une épareuse n'a pas été nécessaire.
Dans le poste de l'entretien des routes un surplus est dû à la réfection du carrefour de la chapelle dont les frais de CHF 26'879.00 sont imputés au fonctionnement.

7 Protection de l'environnement – aménagement du territoire

71 Approvisionnement en eau potable

Le chapitre doit être équilibré.
Les heures du personnel sont inférieures en 2023.
Le charbon actif n'a été changé qu'une seule fois durant l'année. Un nouveau charbon a été installé en janvier 2024.
Les frais d'électricité ne représentent qu'un peu plus du tiers de ce qui nous avait été annoncé par le marché.
L'entretien général du réseau a coûté moins de la moitié du montant au budget.

Traitement communal des eaux usées

Le compte est équilibré selon la loi.
Cette année la réserve pour l'équilibre du compte a généré un prélèvement.

L'Association pour la Bibera qui a été dissoute au profit d'une entente communale a restitué des montants l'an dernier. Il subsiste un transitoire pour 2024 à hauteur de CHF 9'668.65.

Gestion communale des déchets

La couverture est de 72%.

74 Aménagement et endiguement

Le budget est respecté. La différence se situe dans le chapitre correction de cours d'eau.
En effet, un budget de CHF 32'500.00 a été voté en investissement pour l'étude de faisabilité au Riau. Celle-ci a nécessité moins d'intervention d'ingénieurs et le montant total se situe en dessous de la limite d'activation. CHF 27'717.20 est donc imputé au fonctionnement.



8 Economie

Chemins AF: les amortissements sont mis dans le chapitre 6 des voies de communication.

Pour ce qui est du domaine forestier, quelques frais d'entretien des arbres ont été engagés afin de garantir la sécurité routière.

8790 Chauffage à distance

Un calcul du coût au kw/h a été établi l'an dernier et communiqué aux consommateurs.

CHF 0.20 kw/h a été appliqué sur la consommation des stations, communales comprises. Une imputation interne des frais de chauffage sera appliquée dès 2023 pour la vente de chaleur pour les bâtiments communaux.

En début d'année 2023 une grosse panne a donné lieu à des frais supplémentaires d'entretien ; ceux-ci font l'objet d'un compte spécial, Frais extraordinaire d'exploitation CHF 19'521.20. Nous avons été indemnisés à hauteur de CHF 16'770.00 par notre assurance dont le décompte tient compte de la consommation mazout/bois durant la période.

9 Finance et impôt

Nous constatons que les impôts sur le revenu des personnes physiques a baissé. Pour ce qui est des décomptes pour les personnes morales le montant facturé en 2023 sera revu lors des décomptes définitifs et certainement à la baisse comme on le constate déjà pour les années précédentes.

Un montant de près de CHF 125'000.00 nous a été alloué par l'Etat pour la réforme fiscale. Il s'agit du dernier versement de ce type.

Un gain supplémentaire assez conséquent est à noter dans les impôts spéciaux. Ce sont des montants uniques non prévisibles.

Postes non ventilables

La vente du Centre de renfort de Morat a généré des écritures dans la réserve de réévaluation.

Un montant de CHF 37'170.60 a été déduit de la réserve et introduit en produit dans le fonctionnement ; ce montant comprend la réévaluation du bâtiment déduit des amortissements y relatifs et de la Subvention d'association amortie également.

La réserve ayant été réduite, le montant du prélèvement de dissolution sur 10 ans a, quant à lui, été recalculé.



Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	467 872.95
590	Report au bilan des recettes	636 279.35
	Résultat du compte des investissements	-168 406.40

Commentaire :

Le compte des investissements se solde par un excédent de produit de 168'406.40.

La prise en charge des dépenses est passée par le fonds de commune.

Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	154 951.40	-	872 500.00	-	65 554.85	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	17 415.00	-	-	-	11 245.55	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissements	295 506.55	-	475 600.00	-	165 420.10	-
57 Subventions des investissements à redistr.	-	-	-	-	-	-
58 Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5 Total dépenses	467 872.95	-	1 348 100.00	-	242 220.50	-

RECETTES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60 Transferts d'immobilisations corporelles	-	563 786.05	-	-	-	-
61 Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissements acquises	-	72 493.30	-	120 000.00	-	168 189.65
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Report de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistr.	-	-	-	-	-	-
68 Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6 Total recettes	-	636 279.35	-	120 000.00	-	168 189.65

CLÔTURE	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590 Report au bilan des recettes	636 279.35	-	-	-	168 189.65	-
690 Report au bilan des recettes	-	467 872.95	-	-	-	242 220.50

Tableaux générés par le système informatique



Commentaires :

Chapitre 0

Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment Route de la Gare 10/12

Trois architectes ont été contactés. Le Conseil communal a eu l'occasion de consulter trois études différentes pour la future réfection du bâtiment. Il s'agira d'un investissement à venir qui devra encore être développé.

Chapitre 3

Remplacement de l'éclairage du terrain de foot.

Celui-ci a été effectué et homologué. Une subvention de Loro nous a été octroyée.

Chapitre 4 Santé

Investissement du RSL

Il s'agit de charges liées.

Chapitre 6 Trafic et télécommunication

Modernisation de l'éclairage public – Rte de la Gare et Place de l'Eglise

Cet investissement a débuté en 2022 et n'est pas encore terminé. Seule la partie de la route de la Gare a été réalisée. Il sera terminé en 2024.

Chapitre 7 Protection de l'environnement

Approvisionnement en eau potable

Investissement d'urgence - compte 2023 – Installation UV réseau d'eau

Comme indiqué lors de la présentation du budget et dit en Assemblée communale de décembre 2023, un investissement d'urgence a été voté par le Conseil communal.

Il s'agit de l'installation d'un filtre UV pour la distribution d'eau potable qui a été installé à la suite de divers problèmes rencontrés concernant la qualité de l'eau. Cet investissement permet d'assurer la sécurité alimentaire. L'investissement total est de CHF 44'110.10 avec amortissement à 5% par an dès 2024 a été réalisé et terminé.

Extension du réseau d'eau CCMM

Les travaux de constructions ont commencé en 2023. L'investissement est en cours.

Traitement des eaux usées

Les taxes de raccordement sont moins élevées. Les montants seront facturés ultérieurement.



Traitement des eau usées

Mise en séparatif des quartiers de la Pâla et de la Poya

Quelques travaux minimes ont déjà été entrepris.

Etude de protection contre les ruissellements et mise à jour du PGEE

Une première étape de l'étude a été réalisée. La suite à donner sera en relation avec les travaux dont l'investissement a été voté lors du budget 2023.

Les taxes de raccordement sont moins élevées. Les montants seront facturés ultérieurement.

Chapitre 8 Economie publique

Réfection de chemins AF

Deux subventions nous ont été versées pour les investissement terminés en 2022.

Autres commentaires

Investissemest votés mais non commencés

1 Transformation du dépôt de la voirie	06.12.2023	1 550 880.00
2 Acquisition d'un compacteur à déchets	06.12.2023	120 000.00
3 Mesures contre les ruissellements	06.12.2023	850 000.00

Investissements votés puis passés en fonctionnement

3420.5030.00	Réaffectation des extérieurs de l'école	06.12.2023	35 000.00 voté
3420.3140.01	Place de jeu	31.12.2023	19 567.05
7410.5020.00	Etude variante d'assainissement du Riau	06.12.2022	32 500.00 voté
7410.3132.00	Honoraire d'études - assainissement Riau	31.12.2023	27 717.20

**Bilan**

31.12.2022 31.12.2023

1	ACTIF	30'663'078.58	30'270'437.06
10	Patrimoine financier	5'573'382.38	6'350'301.81
100	Disponibilités et placements à court terme	1'957'037.79	2'489'695.34
101	Créances	1'777'576.44	1'956'876.87
102	Placements financiers à court terme	0.00	0.00
104	Actifs de régularisation	332'168.15	397'129.60
107	Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	1'506'400.00	1'506'400.00
14	Patrimoine administratif	25'089'696.20	23'920'135.25
140	Immobilisations corporelles PA	22'083'693.85	21'565'245.95
142	Immobilisations incorporelles PA		31'792.80
145	Participations, capital social PA	27'120.00	27'120.00
146	Subventions d'investissement	2'978'882.35	2'295'976.50
2	PASSIF	30'663'078.58	30'270'437.06
20	CAPITAUX DE TIERS	4'421'088.40	3'632'694.35
200	Engagements courants	293'562.55	424'141.55
204	Passifs de régularisation (RG)	154'324.20	48'419.60
206	Engagements financiers à long terme	3'956'421.45	3'160'133.20
208	Provisions à long terme	0.00	0.00
209	Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux de tiers	16'780.20	0.00
29	Capital propre	26'241'990.18	26'637'742.71
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	5'046'947.45	5'200'440.75
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	6'470'842.70	5'718'816.30
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00
299	Excédent ou découvert de bilan	14'724'200.03	15'718'485.66
2990	Résultat annuel	1'178'146.33	994'285.63
2999	Résultat cumulé des années précédentes	13'546'053.70	14'724'200.03



Comptabilité des immobilisations - 2023

Commune

Cressier

Tablette générée par le système informatique

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Valeur au bilan au 01.01.2023	Amortissement annuel planifié 2023	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		39 752 521.85	-17 232 747.85	22 083 693.85	-778 926.45	0.00	0.00	-175 601.60	21 565 245.95
1400	Terrains (bâti et non bâti)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1401	Routes et voies de communication	8 950 614.30	-4 760 407.05	4 190 207.25	-160 450.70	0.00	0.00	0.00	4 029 756.55
1402	Aménagement des cours d'eau	60 390.00	-41 266.50	19 123.50	-1 006.50	0.00	0.00	0.00	18 117.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	9 878 242.20	-5 341 683.30	4 536 558.90	-83 268.50	0.00	0.00	44 110.10	4 497 400.50
1404	Bâtiments	18 773 693.75	-6 264 560.40	12 509 133.35	-471 379.10	0.00	0.00	0.00	12 037 754.25
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	50 171.60	-41 038.20	9 133.40	-3 730.90	0.00	0.00	0.00	5 402.50
1407	Immobilisations corp. en cours	564 974.40	-3 717.30	125 176.95	0.00	0.00	0.00	-291 014.70	270 242.40
1409	Autres immobilisations corporelles	1 474 435.60	-780 075.10	694 360.50	-59 090.75	0.00	0.00	71 303.00	706 572.75
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		6 074 586.05	-3 063 910.90	2 978 882.35	-117 370.00	0.00	-741 137.45	175 601.60	2 327 769.30
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	31 792.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-31 792.80	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	31 792.80	31 792.80
1441-1447	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1451-1458	Participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1460-1469	Subventions d'investissement	6 042 793.25	-3 063 910.90	2 978 882.35	-117 370.00	0.00	-741 137.45	175 601.60	2 295 976.50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		2 677 349.05	-1 170 949.05	1 506 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 506 400.00
1080	Terrains non bâtis	2 677 349.05	-1 170 949.05	1 506 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 506 400.00
1084	Bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-7 106 520.95	4 058 267.80	-3 048 253.15	141 430.15	0.00	177 351.40	-72 493.30	-2 660 133.20
2068	Subventions d'investissement passif	-7 106 520.95	4 058 267.80	-3 048 253.15	141 430.15	0.00	177 351.40	-72 493.30	-2 660 133.20



FLUX DE TRESORERIE

Commune de :

Cressier

Exercice :

2023

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	994 285.63
33	Amortissement du patrimoine administratif	896 296.45
35	Attributions aux financements spéciaux	169 402.05
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-32 688.95
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
466	Amortissements des subventions des investissements	-141 430.15
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-752 026.40
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 133 838.63
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	-179 300.43
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	-64 961.45
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
108	Variation du PF	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	130 579.00
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	-105 904.60
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-219 587.48
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements	-168 406.40
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		168 406.40
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2060	Variation des hypothèques	-
2064	Variation des emprunts	-550 000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-550 000.00
VARIATION DE TRESORERIE		532 657.55
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	1 957 037.79
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	2 489 695.34
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		532 657.55

Tablelle générée par le système informatique



ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	5 046 947.45	Attributions aux FS, capitaux propres			169 402.05	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			15 908.75	2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	5 200 440.75
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	3 203 369.95	35		87 378.30	45		0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	3 290 748.25		
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 837 100.05	35		82 023.75	45		15 908.75	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 903 215.05		
29003	Financement spécial, élimination des déchets	6 477.45	35		0.00	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	6 477.45		
29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00	35		0.00	45		0.00	29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00		
29005	Autres 1	0.00	35		0.00	45		0.00	29005	Autres 1	0.00		
29006	Autres 2	0.00	35		0.00	45		0.00	29006	Autres 2	0.00		
29007	Autres 3	0.00	35		0.00	45		0.00	29007	Autres 3	0.00		
29008	Autres 4	0.00	35		0.00	45		0.00	29008	Autres 4	0.00		
29009	Autres 5	0.00	35		0.00	45		0.00	29009	Autres 5	0.00		
Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	6 470 842.70	Attributions à la réserve liée au retraitement			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement			0.00	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	5 718 816.30
29500	Patrimoine administratif, autres	6 470 842.70				48960.1			29500	Patrimoine administratif, autres	5 718 816.30		
29501	Approvisionnement en eau	0.00	38960.2			48960.2			29501	Approvisionnement en eau	0.00		
29502	Traitement des eaux usées	0.00	38960.3			48960.3			29502	Traitement des eaux usées	0.00		
29503	Gestion des déchets	0.00	38960.4			48960.4			29503	Gestion des déchets	0.00		
29504	Entreprise électrique	0.00	38960.5			48960.5			29504	Entreprise électrique	0.00		
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00				48960.1			29600	Prêt à court terme	0.00		
Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2023				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres			0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres			0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00		
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	14 724 200.03			994 285.63			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	15 718 485.66		
29990	Compte général	14 724 200.03	29900	Excédent (+)	994 285.63	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	15 718 485.66		

Tableaux générées par le système informatique



Tableau des provisions

205 Provisions à court terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2023	Modification			Valeur comptable au 31.12.2023	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	Aucune						

208 Provisions à long terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2023	Modification			Valeur comptable au 31.12.2023	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	Aucune						

Total des provisions à court terme 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00



Tableau des participations :

La commune participe à diverses associations du district :

	Mode de participation
Association des communes Fribourgeoises ACF	Montant forfaitaire par habitant
Association des communes du Lac ACL	clé : 65% Population légale / 35% IPF
Association des communes des Services sociaux Lac regroupant le service social et les curatelles officielles	clé : 65% Population légale / 35% IPF
Cercle scolaire primaire de la région de Morat	clé : 66.66% Population légale / 33.34% IPF
Service de logopédie, psycho et psychomotricité CEP	Nombre d'élèves
Cycle d'orientation de la région de Morat	clé : 25% distance / 25% IPF / 50% Population
Convention piscine de Morat	Montant forfaitaire par habitant
Réseau Santé lac RSL qui regroupe :	clé : 65% Population légale / 35% IPF
<ul style="list-style-type: none">- Les homes médicalisés du district du lac- Spitex – aide et soins à domicile- Passepartout- Puériculture	
Service d'ambulance et de Secours de Morat et environs	Montant forfaitaire par habitant
Abwasser-Gemeindeverband Obere Bibera	Population légale (24%)
Ara Sensetal	Population légale et Forfait
Wasserbau Unternehmen der Bibera WBU	Population légale (7,21%)
Corporation forestière du Haut Lac CFHL	clé : 65% Population légale / 35% IPF

Garanties :

Aucune garantie ne figure en comptabilité de la commune



INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veuillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers	20	3 632 694.35
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 660 133.20
Patrimoine financier	- 10	6 350 301.81
= Dette nette		-5 377 740.66
Revenus fiscaux	40	3 619 301.00
TAUX D'ENDETTEMENT NET		-148.59%
(Dette nette / Revenus fiscaux)		

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100% bon

100% – 150% suffisant

> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.



2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats		994 285.63
Amortissement du PA	+ 33	896 296.45
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	169 402.05
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	32 688.95
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	141 430.15
Amortissements supplémentaires	+ 383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Attributions au capital propre	+ 389	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	752 026.40
Réévaluations PA	- 4490	-
= Autofinancement		1 133 838.63
Immobilisations corporelles	50	154 951.40
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	17 415.00
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	295 506.55
Investissements extraordinaires	+ 58	-
= Investissements bruts		467 872.95
T transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60	563 786.05
Remboursements	+ 61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63	72 493.30
Remboursement de prêts	+ 64	-
T transfert de participations	+ 65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68	-
= Recettes d'investissement		636 279.35
Investissements bruts		467 872.95
Recettes d'investissement	-	636 279.35
= Investissements nets		-168 406.40
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		-673%
(Autofinancement / Investissements nets)		

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.



Tablette générée par le système informatique

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt	340	3 027.95
Revenus des intérêts	- 440	29 353.20
= Charges d'intérêts net		-26 325.25
Revenus fiscaux	40	3 619 301.00
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	560 750.80
Revenus divers	+ 43	488.15
Revenus financiers	+ 44	694 279.90
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	32 688.95
Revenus de transfert	+ 46	784 838.67
Revenus extraordinaires	+ 48	752 026.40
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	752 026.40
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	752 026.40
= Revenus courants		6 444 373.87
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		0%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)		

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

Tablette générée par le système informatique



4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants	200	424 141.55
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	-
Engagements financiers à court terme	+ 201	-
Instruments financiers dérivés	- 2016	-
Engagements financiers à long terme	+ 206	3 160 133.20
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 660 133.20
= Dette brute		924 141.55
Revenus fiscaux	40	3 619 301.00
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	560 750.80
Revenus divers	+ 43	488.15
Revenus financiers	+ 44	694 279.90
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	32 688.95
Revenus de transfert	+ 46	784 838.67
Revenus extraordinaires	+ 48	752 026.40
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	752 026.40
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	752 026.40
= Revenus courants		6 444 373.87
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		14%
(Dette brute / revenus courants)		

Valeurs indicatives:

< 50% très bon

50% – 100% bon

100% – 150% moyen

150% – 200% mauvais

> 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Tableau généré par le système informatique

**5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS**

Immobilisations corporelles		50	154 951.40
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	17 415.00
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	295 506.55
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			467 872.95
Charges de personnel		30	465 056.35
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	843 016.29
Réévaluations sur créances	-	3180	-
Charges financières	+	34	15 894.05
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	-
Charges de transfert	+	36	3 060 423.05
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	-
Charges de personnel extraordinaires	+	380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	-
= Dépenses courantes			4 384 389.74
Dépenses courantes			4 384 389.74
Investissements bruts	+		467 872.95
Dépenses totales			4 852 262.69
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			10%
(Investissements bruts / Dépenses totales)			

Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité



6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts	340	3 027.95
Revenus des intérêts	- 440	29 353.20
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	896 296.45
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	141 430.15
= Service de la dette		728 541.05
Revenus fiscaux	40	3 619 301.00
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	560 750.80
Revenus divers	+ 43	488.15
Revenus financiers	+ 44	694 279.90
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	32 688.95
Revenus de transfert	+ 46	784 838.67
Revenus extraordinaires	+ 48	752 026.40
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	752 026.40
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	752 026.40
= Revenus courants		6 444 373.87
PART DU SERVICE DE LA DETTE		11%
(Service de la dette / Revenus courants)		

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

Tablelle générée par le système informatique



7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers	20	3 632 694.35
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	-
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 660 133.20
Patrimoine financier	- 10	6 350 301.81
= Dette nette		-5 377 740.66

Population résidente permanente **1 078**

DETTE NETTE PAR HABITANT **-4 988.63**

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Tablette générée par le système informatique

**8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT**

Solde du compte de résultats			994 285.63
Amortissement du PA	+	33	896 296.45
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	169 402.05
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	32 688.95
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	141 430.15
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	752 026.40
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			1 133 838.63
Revenus fiscaux		40	3 619 301.00
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	560 750.80
Revenus divers	+	43	488.15
Revenus financiers	+	44	694 279.90
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	32 688.95
Revenus de transfert	+	46	784 838.67
Revenus extraordinaires	+	48	752 026.40
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	752 026.40
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	752 026.40
= Revenus courants			6 444 373.87
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			18%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Tableau généré par le système informatique



INDICATEURS FINANCIERS MCH2	
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-148.59%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	-673%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	14%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	10%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	11%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-4 988.63
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	18%

Tableau généré par le système informatique

Commentaire et conclusion :

En comparaison à 2022, le taux d'endettement net a diminué comme la dette brute.

Divers investissements votés ont débuté et certains projets doivent encore démarrer ce qui a un impact sur les résultats ci-dessus.

Les taux sont bons à très bons et ce grâce à des rentrées extraordinaires qui maintiennent un excédent de revenu confortable pour cette année. Toutefois, l'indicateur du taux d'autofinancement étant de 18%, il est considéré comme moyen.



Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6) https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2
<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlement communal des finances
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_finances_au_01.03.2021.pdf

Règlement relatif à la distribution de l'eau potable
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Distribution_eau_potable_01.01.2019.pdf

Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_evacuation_et_epuration_des_eaux_2016.pdf

Règlement communal relatif à la gestion des déchets
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_des_dechets.pdf

Règlement communal du cimetière
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_du_cimetiere.pdf

Règlement communal relatif au service de défense contre l'incendie
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Administration/Statut_au_01.01.2020.pdf

Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_sur_la_detention_et_imposition_des_chiens_approuve_21.02.2020.pdf

